

## LA DIMENSION EUROPEENNE DU THERMALISME

### PLACE DE LA FRANCE

CONFERENCE-DEBAT - Jeudi 6 novembre 2008 – Bagnères-de-Bigorre

### SYNTHESE DES DEBATS

#### ➤ OUVERTURE DE LA SEANCE

**Docteur Christian CORNE, Maire-Adjoint de Vichy, Conseiller Général de l'Allier,  
Président de la Fédération Thermale et Climatique Française**

Christian CORNE ouvre la séance en évoquant les récentes difficultés rencontrées par le thermalisme, et ce, alors même que l'AFRETH poursuit ses recherches sur le Service Médical Rendu par le thermalisme, tant dans les orientations anciennes du thermalisme que dans les nouvelles orientations découlant du livre blanc.

Ces récentes difficultés impliquent la nécessité de l'unité du monde thermal ainsi qu'une mobilisation permanente – et non pas sporadique – de l'ensemble de ses acteurs.

Pour le Dr CORNE, une communication commune, relayée au plan régional, départemental, voire même local est absolument indispensable. Cette communication se doit d'être développée à l'échelle européenne car « *nous aurons plus de poids individuellement face à nos gouvernements respectifs si nous travaillons en réseau européen* ».

Ce travail à l'échelle européenne permettra de faire respecter le thermalisme et sa pérennité dans la hiérarchie des thérapeutiques à venir.

**Jean-François BERAUD, Directeur Général de Thermauvergne,  
Secrétaire Général de l'Association Nationale des Maires de Communes Thermales**

Jean-François Béraud précise que la présente conférence-débat, organisée à l'initiative de la Fédération Thermale et Climatique Française, a pour objectif de présenter les pistes ouvertes au niveau du thermalisme. Ces pistes seront ensuite analysées et étudiées par des groupes de travail.

*NB : Suite au retard pris sur l'horaire en amont de cette conférence-débat, l'ordre des Tables Rondes a été modifié en fonction des impératifs de retour des différents intervenants.*

## ➤ TABLE RONDE N°3

### L'intérêt d'une dimension européenne pour les spas thermaux et le marché du bien-être

Président : Jérôme PHELIPEAU, PDG de la Compagnie Fermière de Vichy

Intervenants :

- Jean-Claude EBRARD, PDG du Groupe EUROTHERMES
- Bernard RIAC, PDG du Groupe VALVITAL
- Marc PEPI, Gérant d'EUROSPA
- Marie-Noëlle BLANQUIER, Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Jean-François BERAUD, Directeur Général du GIE Auvergne Thermale Qualité

Thèmes :

- « Organisation de la filière française du bien-être en station thermale »
- « Intérêt d'une norme européenne sur les spas en eau minérale (AFNOR) »
- « Animation de la filière du bien-être au niveau européen »
- « 1<sup>er</sup> Colloque européen sur le wellness, les spas thermaux et le thermoludisme – (Vichy – Novembre 2010) – Maître d'Ouvrage : FTCF»

#### **Jérôme PHELIPEAU, PDG de la Compagnie Fermière de Vichy**

Jérôme PHELIPEAU débute son intervention par le rappel de la définition et de quelques chiffres clés du marché du bien-être et des spas.

Il rappelle ainsi que le marché du bien-être est multiforme (spas, piscines, cosmétiques, compléments alimentaires...) et qu'il s'agit d'une activité jeune, actuellement en phase de structuration, et dont la rentabilité doit encore s'affirmer.

Chiffres 2007 (Sources KPMG et SRI International) :

- Marché Mondial du spa dans toutes ses activités : 173 milliards d'euros
  - Activité spa à proprement parler : 41 milliards d'euros
  - Activité hôtellerie, immobilier en lien avec le spa : 132 milliards d'euros
  - Nombre de spas dans le monde : 72 000
  - Nombre de salariés : 1,2 millions
- ⇒ Le secteur économique du spa croît de manière extrêmement forte.

Classement mondial :

- 1) USA : 8 milliards d'euros
- 2) Japon : 3,9 milliards d'euros
- 3) Allemagne : 2,6 milliards d'euros
- 4) France (thermalisme, thalassothérapie...) : 1,5 milliards d'euros

En France, les spas sont souvent liés à des hôtels \*\*\*\*. Leur surface moyenne s'accroît et on observe actuellement une augmentation du nombre de spas reliés à des hôtels\*\*\*. Aujourd'hui, un hôtel\*\*\*\* sur six dispose d'un spa, dont la taille moyenne est de 570m<sup>2</sup> pour 6 à 7 cabines.

Les spas sont recherchés par les hôteliers car ils sont générateurs d'image. En outre, un spa augmente la fidélisation de la clientèle et permet un chiffre d'affaires additionnel.

Mais le succès du spa est également sa faiblesse : on appelle « spa » tout et n'importe quoi.

### Quelques distinctions anglo-saxonnes :

- « Day-Spa » (proche de l'institut de beauté)
- « Destination Spa » (pour des séjours de 6 jours en moyenne) : spa de bien-être (ville, campagne ou montagne) ou Médical Spa (très spécialisé dans l'amaigrissement, l'anti-âge... et comprenant parfois un check up complet médicalisé durant le séjour).

Il est à noter que, dans le monde anglo-saxon, le spa n'est pas forcément corrélé à la présence d'eau. On parle par exemple de « Nail Spa » pour les ongleries.

Pour lancer le débat, Jérôme PHELIPEAU relève trois positions pour les établissements thermaux :

- 1) Ignorer le phénomène et dire qu'on n'est pas sur le même marché
- 2) Essayer de copier, de « surfer sur la vague », au risque de perdre sa spécificité et se dissoudre dans la grande famille du bien-être un peu partout.
- 3) Essayer de réinventer le métier en s'appuyant sur les traditions thermales et essayer de s'orienter vers le Medical Spa. Cette notion commence à se développer en Allemagne et en Europe de l'Est, des nations très liées au thermalisme médical.

### **Jean-Claude EBRARD, PDG du Groupe EUROOTHERMES**

Jean-Claude EBRARD commence par expliquer que la stratégie d'entreprise d'Eurothermes en matière de bien-être est de développer des lieux contenant beaucoup d'eau thermale. Pour ces lieux, Eurothermes a choisi de se positionner sur des domaines hors du thermalisme traditionnel, en termes d'outils, de cibles de clientèle, de durées de séjour, de composantes du produit, à condition de toujours exploiter de l'eau thermale.

Ce type de centres avec beaucoup d'eau thermale constitue une frange particulière de bien-être et Jean-Claude EBRARD considère que ce n'est pas dévaloriser l'eau thermale que de l'utiliser à des fins de détente.

⇒ *Concernant la sémantique, Jean-Claude EBRARD ne parle pas de « spa » pour ses activités de bien-être car la fait d'être délégataire de service public des thermes de Spa en Belgique le lui en empêche.*

Avec les thermes de Spa en Belgique, les Bains de Lavey et les Bains de la Gruyère en Suisse et deux centres hors du thermalisme traditionnel en France, Eurothermes a fait le choix de mailler l'Europe pour capter la clientèle européenne du marché du bien-être « *car on pense bien que les gens ne reviendront pas toujours dans le même centre* ».

### **Marie-Noëlle BLANQUIER , Conseil Régional Midi-Pyrénées**

Entre « thermoludisme » et « spa », Marie-Noëlle BLANQUIER explique que le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a choisi d'utiliser le terme de « thermoludisme » en raison des connotations trop polymorphes du mot « spa »

Elle rappelle que le thermoludisme est une activité qui se pratique dans des espaces de bien-être constitués autour de l'eau thermale.

Par rapport aux trois pistes évoquées par Jérôme PHELIPEAU, cette activité constitue une 4<sup>ème</sup> possibilité de développement qui s'adapte aux établissements thermaux mais aussi aux communes thermales qui sont, pour la moitié d'entre elles, propriétaires de la ressource en eau thermale.

Le centre thermoludique permet une diversification du territoire, dans une dimension toutefois moins luxueuse que les spas précédemment évoqués.

Marie-Noëlle BLANQUIER évoque ensuite la différence de réglementation de l'eau thermale selon les départements français (12 textes) mais également au niveau des différents pays européens.

Ainsi au Portugal, la législation relative aux établissements thermaux leur permet de pratiquer des activités de bien-être alors qu'en Italie c'est interdit. Par ailleurs, ce que nous, en France, appelons thermoludisme, est déjà très banalisé en Allemagne, dans les pays de l'Europe de l'Est... et ce depuis trente ans.

En conclusion, Marie-Noëlle BLANQUIER préconise de se rapprocher des autres pays européens pour une harmonisation des textes légiférant l'utilisation de l'eau thermale.

**Olivier BRUEZ, directeur des Thermes de Montrond-les-Bains  
(en remplacement de l'absence de Bernard RIAC, PDG de Valvital)**

Après avoir excusé Bernard RIAC, Olivier BRUEZ explique qu'en matière de bien-être, Valvital a introduit depuis toujours la remise en forme dans ses établissements thermaux et développe depuis peu des centres thermoludiques.

Selon Olivier BRUEZ, la profession a besoin d'être organisée au niveau du bien-être et elle doit se donner un lexique clair car le mot bien-être est aujourd'hui très galvaudé.

**Marc PEPI, PDG d'EUROSPA**

Marc PEPI débute son intervention en rappelant que lorsqu'il avait dû donner un nouveau nom à son bureau d'études, sa seule possibilité avait été de le nommer EUROSPA.

Selon Marc PEPI, il existe une très grande confusion dans les autres pays mais il est important pour les Français de garder leur spécificité afin de pouvoir agir sur le marché européen et garder une part importante dudit marché.

Depuis très longtemps, la spécificité de la France réside dans la distinction entre plusieurs catégories d'activités au sein du « bien-être lié à l'eau » : thalassothérapie, thermoludisme, balnéothérapie à l'eau thermale ou non.

Marc PEPI a remarqué lors de ses différentes interventions à l'étranger que les autres pays étaient toujours très intéressés par cette distinction alors qu'eux-mêmes englobent toutes les activités de bien-être liées à l'eau sous le terme « spa ».

Il propose d'agir auprès de l'AFNOR pour tenter d'obtenir un essai de définition européenne, définition au sein de laquelle il faudrait intégrer les distinctions françaises.

Plutôt que de se fondre dans le terme englobant de « spa », les Français auraient tout intérêt à garder leur spécificité et essayer d'imposer leurs propres distinctions au niveau européen.

## **Jérôme PHELIPEAU, PDG de la Compagnie Fermière de Vichy**

A ce propos, Jérôme PHELIPEAU pense qu'il est nécessaire et urgent de définir un vocabulaire, un lexique au niveau européen ; il propose d'abandonner le mot « spa » et d'inventer un nouveau mot.

Pour autant, Jérôme PHELIPEAU pense qu'aujourd'hui le mot « spa » est pratiquement incontournable et que le « thermal spa » est la « Rolls » du spa.

Il propose de définir des normes en lien avec la durée des séjours : il s'agirait d'une activité de bien-être lorsque le séjour serait inférieur à 6 jours et d'une activité de santé au-delà avec, par exemple, des formules de « spa santé » 6, 9, 12 jours.

Jérôme PHELIPEAU indique qu'à sa connaissance, il n'existe pas d'études scientifiques sur l'efficacité de la cure thermale sur des durées inférieures à 21 jours.

Par ailleurs, selon lui, « *on n'arrive pas à la cure thermale en partant du thermoludisme.* »

## **Jean-Claude EBRARD, PDG du Groupe EUROTHERMES**

Jean-Claude EBRARD émet quelques réserves quant à l'affirmation de Jérôme PHELIPEAU. Il admet toutefois que l'on utilise actuellement le mot spa à « à toutes les sauces » et pose la question de l'usage de ce mot, de l'utilisation de l'eau thermale et de la limite bien-être/santé.

Il pense que ces notions sont très complexes et, pour illustrer son propos, évoque le cas des assurances santé qui remboursent les entrées thermoludiques en Suisse, au titre de la prévention santé.

Il déplore le fait qu'en France on ne parle de santé que lorsqu'il s'agit de « réparer » et non « prévenir ». Depuis 1946, la Sécurité Sociale fonctionne de cette manière alors qu'il serait simple d'anticiper les conséquences préjudiciables à la santé.

Selon lui, la distinction entre les différents produits doit se faire au niveau de l'objectif du client : santé, prévention, bien-être, sport...

Il y a une appréhension européenne de ces produits car certains pays européens tels que l'Italie, l'Allemagne ou encore l'Espagne ont des approches similaires de ces notions, notions qui deviennent par la suite beaucoup plus diffuses à mesure que l'on s'éloigne de ce noyau.

Par contre il existe des clientèles qui ciblent soit leur santé, soit leur détente, soit leur plaisir. Et les stations thermales ont tout pour répondre à leurs attentes.

Il y a ensuite plusieurs manières de cibler les choses : soit on s'attaque à un type de clientèle et on va la ramener vers un seul site ou alors mailler l'Europe au niveau géographique et structurer les produits : santé, détente, sport, bien-être...

Il y a autant d'offres que possible : à Eurothermes, nous avons choisi de nous attacher à celle basée sur l'eau thermale mais cela ne signifie en aucun cas que les autres ne sont pas pertinentes.

## **Mar PEPI, PDG d'EUROSPA**

La notion de concurrence entre pays européens existe au niveau du bien-être (et non au niveau de la cure thermale). Pour autant, il existe des activités de bien-être médical, surtout en Espagne.

Au niveau du spa, c'est surtout la Thaïlande qui est reconnue or ceci pose un problème car ce pays n'a pas les mêmes traditions que l'Europe (Allemagne, Italie, France).

Marc PEPI propose donc que la France anime une commission à l'AFNOR, qui aurait pour thème « Les activités de bien-être en milieu thermal ».

*« Si nous sommes leaders dans ce thème, nous pourrions conduire le leadership au niveau mondial. »*

### Questions/Réponses

A la question « qu'est-ce que le spa ? », Jérôme PHELIPEAU répond que le thermalisme français devrait pouvoir revendiquer naturellement la notion de « medical spa » et que la vraie question est de savoir si on parle de bien-être ou de mieux-être, de remise en forme ou de remise en santé, ou encore de curiste ou de client.

Michel GUERARD, PDG de la Chaîne Thermale du Soleil fait alors remarquer qu'il faudrait vérifier si la marque « Medical Spa » est déposée ou non.

Jean-Claude EBRARD indique qu'il existe en Europe une marque d'embouteillage dont la dénomination « spa » est une marque déposée et qui s'oppose à tout dépôt de marque contenant le mot « spa ». Il s'agit donc de vérifier dans quelles limites de temps et d'espace cette dernière marque a t'elle été déposée.

Jérôme PHELIPEAU indique qu'à sa connaissance Medispa® est une marque déposée.

## **Jean-François BERAUD, Secrétaire Général de l'ANMCT**

- ⇒ **En conclusion de la Table Ronde, Jean-François BERAUD, Secrétaire Général de l'Association Nationale des Maires de Communes Thermales indique que la Fédération Thermale et Climatique Française a décidé de programmer à Vichy en novembre 2010 le « 1<sup>er</sup> Colloque sur le Wellness, les Spas thermaux et le Thermoludisme ». D'ici là, un groupe de travail sera mis en place afin d'être en mesure de présenter en 2010 les pistes de réflexion quant à l'harmonisation d'une norme et d'un lexique à l'échelle européenne : « L'objectif est de travailler sur la terminologie pour que, en 2010, nous ayons tous le même langage. »**

## ➤ TABLE RONDE N°1

### L'intérêt stratégique d'une dimension européenne du thermalisme

Président : Docteur Christian CORNE, Président de la FTCF

Intervenants :

- Jean-Claude EBRARD, PDG du Groupe EUROTHERMES
- Dr Christian CORNE, Président de la FTCF
- Waïner TABONE, Délégué général du CNETH
- Jean-François BERAUD, Directeur Général du GIE Auvergne Thermale Qualité

Thèmes :

- « Thermalisme social : les limites d'une harmonisation »
- « Le développement du thermalisme de prévention »
- « La normalisation et les aspects réglementaires »
- « Les programmes européens de coopération »

#### **Jean-Claude EBRARD, PDG d'Eurothermes**

Jean-Claude EBRARD débute son intervention en faisant constater de la place de la prise en charge du thermalisme et de la médecine thermale à l'échelle européenne. L'harmonisation européenne du thermalisme existe uniquement de manière historique (Allemagne, Italie, Pays de l'Est...) et les domaines de la santé et du social échappent totalement à l'Union Européenne.

#### **Dr Christian CORNE, Président de la FTCF**

Christian CORNE préconise de travailler pour une communication commune à l'échelle européenne.

Il insiste sur le problème du terme « remise en forme » qui évoque littéralement le « traitement de la fatigue ». Or la remise en forme en forfaits de 2 ou 3 soins par jour préétablis sans tenir compte de l'âge, des pathologies etc. du patient ne peut donner AUCUN résultat car il n'existe alors pas d'adaptation de la durée des soins aux besoins du client/patient. Ces forfaits ne sont pas crédibles.

On peut proposer des séjours plus courts, médicalisés mais pourvus d'une harmonisation et d'un contrôle afin d'être efficaces et crédibles.

Il faut augmenter les échanges européens pour harmoniser tout cela car, aujourd'hui, les instances européennes ne sont pas satisfaisantes. Les prochaines rencontres de 2010 présidée par Christian CORNE y aideront.

#### **Waïner TABONE, Délégué Général du CNETH**

Pour Waïner TABONE, il existe effectivement un intérêt stratégique à une réglementation commune.

Sa réflexion porte sur quatre chapitres :

- 1) **Le statut des établissements thermaux et de l'offre thermale** est différent selon les pays. Certains sont considérés comme des établissements de santé et d'autres non, certains ont droit de pratiquer des soins de suite (Allemagne) et d'autres non (France).
  - ⇒ Pour Wainer TABONE, cette différence de statuts n'est pas justifiée car nous avons le même type d'eau, les mêmes soins, les mêmes indications...
- 2) **La police sanitaire** qui veille à la qualité de l'eau, des prestations et la formation des personnels travaille selon des normes différentes d'un pays à un autre.
  - ⇒ La France est le pays où les seuils tolérés sont les plus bas : on est donc le pays le plus « maltraité » dans ce domaine.
- 3) **Il faudrait également réglementer l'accès aux soins** : à ce jour, il n'existe pas de liberté de circulation des curistes d'un pays à l'autre.
- 4) **Les niveaux de prise en charge des soins thermaux** sont différents d'un pays à l'autre et il existe même des différences de traitements au niveau de la prise en charge sociale du thermalisme : en Espagne, c'est l'Assurance Vieillesse qui prend en charge les cures thermales.
  - ⇒ Il existe des systèmes qui, avec des prises en charge moins importantes sont malgré tout plus solides et donnent une visibilité plus grande de l'activité thermale en terme de pérennité de présence dans le système social.

### **Jean-François BERAUD, Secrétaire Général de l'ANMCT**

Pour Jean-François BERAUD, il existe deux approches possibles pour travailler au niveau européen :

- 1) La première consiste à travailler au niveau des programmes de coopération : quelles sont les régions qui n'ont pas participé à des programmes Interreg ? Ces programmes permettent à 3, 4 ou 5 régions dans le cadre d'opérations transnationales de coopérer sur un sujet commun. Pour autant, la coopération mise en route à l'occasion de ces programmes s'arrête immédiatement à la fin du programme, c'est-à-dire à la fin des financements (2 ou 3 ans maxi).
- 2) La seconde approche consiste à aborder l'Europe à travers des associations européennes qui sont censées être plus pérennes mais qui ont aussi leurs limites tant dans leurs structures que dans l'efficacité des résultats qu'elles affichent.

Ce problème n'est pas simple et le principal handicap consiste à récupérer les informations : grâce à des stagiaires allemandes, nous avons, au niveau de la Fédération Thermale et Climatique Française, réussi à obtenir des renseignements très intéressants sur l'Allemagne mais il est toujours aussi difficile de savoir ce que font les Autrichiens, les Italiens...

## **Waïner TABONE, Délégué Général du CNETH**

Pour souligner les propos de Jean-François BERAUD, Waïner TABONE affirme que, quand on pense à l'Europe, on pense trop souvent à la Commission Européenne et on néglige le Parlement Européen.

Selon lui, il reste à construire une identité au thermalisme européen pour la vendre aux députés européens et que ce soit eux qui, au final, fassent un travail de conviction auprès de la Commission Européenne.

⇒ **En conclusion, Il faut identifier le secteur d'activité thermale comme un enjeu économique et social au plan européen et soutenir cet enjeu par une représentation européenne.**

## ➤ TABLE RONDE N°2

### L'intérêt d'une dimension européenne de la recherche thermique

Président : Professeur Christian-François ROQUES, Président du Conseil Scientifique de l'AFRETh

Intervenants :

- Professeur Rosalba VANNI, Directrice Générale du Réseau E.S.C.O.T. – Europe (European Scientific Committee on Thermalism) : « L'Union Européenne et le Réseau ESCOT : Actions menées et projets en cours »
- Professeur HUSSON, Président de l'A.S.E.E.S. (Association Scientifique Européenne pour l'Eau et la Santé)
- Jean-Louis GOUZIEN (Fédération Thermale du Languedoc-Roussillon) : « Projet de Création d'un Centre de coopération du Thermalisme méditerranéen (Programme Interreg. 2009)
- Professeur Christian-François ROQUES : « La recherche thermique en Europe, organisation et résultats », « Présentation du Congrès de l'I.S.M.H. (International Society of Medical Hydrology), Juin 2010 »

### **Professeur Christian-François ROQUES, Président du Conseil Scientifique de l'AFRETH**

En préambule, Christian-François ROQUES constate que : « *la recherche thermique est européenne mais la recherche européenne thermique est à construire* ».

Pour preuve, 90 % des publications présentées au récent congrès de Porto étaient européennes et une enquête bibliographique effectuée grâce à une base de données américaine sur les 3 dernières années montre que 80 % des travaux de cette période sont européens. Ces travaux proviennent principalement de 13 pays d'Europe et sont largement dominés par les études sur le Service Médical Rendu par le thermalisme, en particulier sur l'orientation « Rhumatologie ». Ils sont pour les deux tiers publiés dans des revues dotées d'un facteur d'impact.

Au niveau de l'Europe, une recherche avec le mot « thermalisme » sur le site Internet du Conseil de l'Europe fait ressortir cinq rapports, tous liés au tourisme, et la seule résolution apportée par le Parlement Européen se focalise principalement sur les problèmes de santé et sécurité sociale.

Au niveau médical, il faut remarquer que l'hydrologie médicale a beaucoup de difficultés à entrer dans le cadre européen et ne dispose pas d'une réelle reconnaissance de l'Europe aujourd'hui. La recherche thermique européenne s'appuie sur quelques instituts universitaires dédiés qui sont surtout actifs dans le domaine de la biologie et, dans une moindre mesure, sur les sociétés savantes nationales et sur la presse scientifique nationale.

Les acteurs, professionnels et collectivités territoriales, sont identifiés comme financeurs de la recherche et les structures de recherche ne sont pas organisées. **A ce titre, le modèle français de l'AFRETH est unique.**

Il n'existe pas aujourd'hui d'organisme européen reconnu en matière de recherche scientifique par les structures gouvernementales. Il n'existe pas non plus de société savante thermique européenne mais la société internationale d'hydrothérapie médicale est, de fait, une société européenne. Enfin, il n'existe

pas non plus de Journal européen de médecine thermale mais les articles publiés le sont dans des revues de langue anglo-saxonne, dont l'origine des articles est en très grande partie européenne.

- ⇒ Tout le problème consiste à choisir entre un fonctionnement européen via des structures lourdes qui assurent une certaine pérennité mais qui nécessitent beaucoup d'énergie pour perdurer ou bien un fonctionnement par projets dotés d'objectifs définis mais dont la durée d'action est limitée.

### **Professeur Rosalba VANNI, Directrice Générale du Réseau ESCOT-Europe**

Après avoir rappelé que le réseau ESCOT est constitué par 10 nations (Autriche, Croatie, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne), Rosalba VANNI débute son intervention en pointant du doigt le fait que l'Union Européenne porte peu d'intérêt aux problématiques liées au thermalisme.

Selon elle, les actions menées par chaque pays sont trop disparates et de ce fait, aucun pays pris séparément n'est assez influent pour modifier cet état de fait.

Or dans ses statuts, l'ESCOT a pour but de *«devenir un interlocuteur de poids et privilégier, pour le thermalisme, soit à l'égard des autorités nationales de chaque nation adhérente à l' ESCOT Europe, soit auprès de la Communauté Européenne ».*

Aussi Rosalba VANNI préconise la mise en place d'un lobbying mené directement auprès de la Commission Européenne à Bruxelles, et ainsi obtenir une partie des fonds alloués par l'Union Européenne.

Elle rappelle ensuite qu'ESCOT mène actuellement un grand projet à l'échelle de l'Europe avec le concours « Guide des Thermes d'Europe » qui ambitionne de jumeler 1 600 écoles à travers l'Europe et de sensibiliser plus d'un million d'étudiants européens au thermalisme.

Pour mener à bien le lobbying envisagé par ESCOT, Rosalba VANNI projette de réunir des fonds issus des 10 pays fondateurs pour activer un bureau à Bruxelles composé de 10 lobbyistes/fonctionnaires paritaires (un pour chaque nation) et un responsable du bureau. Actuellement, la France est le 6<sup>ème</sup> pays contacté à ce sujet.

L'intervention de Rosalba VANNI se termine sur la diffusion des profils de personnes recherchées pour le bureau de Bruxelles et sur la bibliographie nécessaire à cette présentation.

### **Professeur HUSSON, Président de l'ASEES**

L'intervention du Professeur HUSSON s'articule autour de deux points : le premier sur l'enseignement de l'hydrothérapie thermale et le second concernant la présentation de l'association A.S.E.E.S. (Association Scientifique Européenne pour l'Eau et la Santé), qu'il préside.

L'enseignement de l'hydrothérapie thermale est forcément lié à la recherche. Malgré son importance, cet enseignement est aujourd'hui menacé et il faut donc persévérer dans la voie de l'enseignement et de la recherche. A l'Université Paris 4- Descartes, où il enseigne des notions d'hydrothérapie thermale aux étudiants, le Professeur HUSSON a par ailleurs remarqué que les étudiants étaient très demandeurs à ce sujet.

Concernant la diffusion de la culture thermale, le Professeur HUSSON pense que les pharmaciens pourraient être un bon relais pour le thermalisme et que, plus généralement, tous les moyens sont bons pour développer cette thérapeutique.

Dans un second temps, le Professeur HUSSON rappelle que son association va prochainement organiser un colloque sur les piscines, parmi lesquelles les piscines thermales, et qu'il avait organisé à Bordeaux il y a quelque temps un colloque sur le thermalisme en collaboration avec l'Institut du Thermalisme de Dax.

Il évoque ensuite le fait que la recherche thermale est plus difficile que d'autres recherches mieux cotées (problème de l'Impact Factor et des effets de mode) et qu'il est donc très difficile de motiver les chercheurs à effectuer des travaux en hydrologie.

Il conclut son intervention en rappelant que la recherche en hydrologie donne d'excellents résultats et qu'il faut donc poursuivre les efforts en ce sens.

### **Professeur Christian-François ROQUES, Président du Conseil Scientifique de l'AFRETH**

Pour souligner les propos du Professeur Husson, Christian-François ROQUES rappelle que l'un des problèmes de l'enseignement de la thérapeutique thermale aujourd'hui est qu'il n'existe pas encore de corpus scientifique aussi conséquent que dans les disciplines liées au médicament mais que, grâce à l'AFRETH, cela est en train d'évoluer.

### **Jean-Louis GOUZIEN, Fédération Thermale Languedoc-Roussillon**

Jean-Louis GOUZIEN rappelle que la FTCF Languedoc-Roussillon a pris l'initiative d'organiser fin octobre une rencontre avec les Italiens, les Espagnols et la région PACA afin d'étudier comment mettre sur pied des actions communes pour développer le redéploiement des activités thermales sur ces zones.

Pour ce faire, la FTCF Languedoc-Roussillon a commencé par étudier les programmes européens et en particulier le programme MED qui s'adresse à des territoires capables de rivaliser économiquement à l'international et pour lesquels le principe de développement durable implique la cohésion territoriale et l'intervention active en faveur de la protection de l'environnement. Parmi les quatre axes majeurs du programme MED, la FTCF Languedoc-Roussillon a principalement retenu l'innovation et la préservation de l'environnement.

Les pays éligibles au titre de ce programme sont : l'Espagne, Chypre, l'Italie, Malte, la Grèce, le Portugal, le Royaume-Uni, la Slovénie ainsi que 4 régions françaises : Corse, Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes.

Jean-Louis GOUZIEN rappelle ensuite que la FTCF Languedoc-Roussillon a rencontré, pour l'Italie, la fédération italienne (FEDETERME) ainsi que, à la demande de la région Lombardie, les représentants de la province de Pavie. Du côté espagnol, la FTCF Languedoc-Roussillon a rencontré la toute nouvelle fédération thermale catalane qui regroupe les 16 stations thermales de la Catalogne du Sud. Ensemble, ces différentes instances ont convenu de réfléchir sur les préoccupations réciproques de l'ensemble des partenaires, à savoir innovation, compétitivité et promotion d'image.

Les trois pôles majeurs de réflexion sont :

- Qualité et caractérisation de la ressource thermale
- Enseignement et Formation
- Création d'un centre de ressources

Ce travail doit être finalisé le 17 décembre 2008 puisque se tiendra à Marseille le 18 décembre prochain un séminaire spécifique dans le cadre du second appel à projets qui aura lieu entre le 13 et le 16 mars 2009.

Après avoir indiqué que ces projets feront l'objet d'un travail de concertation préalable avec les instances nationales, Jean-Louis GOUZIEEN précise que l'objectif de la FTFC Languedoc-Roussillon est de *« tirer parti de l'aide de l'Union Européenne pour faire en sorte que le travail entrepris au niveau national et transposé au niveau des régions Languedoc-Roussillon et PACA soit valorisé »*.

Enfin, Jean-Louis GOUZIEEN indique que la FTFC Languedoc-Roussillon a volontairement écarté le domaine médical qui dispose d'un programme d'aide au titre du 7<sup>ème</sup> PRCF (programme Salute) qui privilégie l'ensemble des recherches (notamment la recherche clinique) et associe les milieux universitaires. Les travaux sont placés sous la houlette du Professeur Hérisson, de l'Université de Barcelone, (Espagne), de l'Université Gironne (Espagne), de l'Université Montpellier (France) et de l'Université de Pavie (Italie), qui dispose d'une chaire d'hydrologie.

Le dossier de la FTFC Languedoc-Roussillon fait pour l'instant l'objet d'une pré-candidature (pré-projet en février/mars 2009 avec lettres d'intention des partenaires et des autorités publiques) suivie d'une candidature plus aboutie qui comprendra notamment les lettres d'engagement des collectivités territoriales.

En conclusion de son intervention, Jean-Louis GOUZIEEN a rappelé que la FTFC Languedoc-Roussillon était de nouveau active depuis juin 2006 et que depuis, ses grands projets avaient été :

- La mobilisation des décideurs en démontrant l'intérêt du thermalisme dans le pôle d'activités régionales (en partenariat avec l'Université Montpellier 1)
- La mise en place d'un référentiel métier
- Un travail sur l'observatoire régional en lien avec le CRT

#### **Professeur Christian-François ROQUES, Président du Conseil Scientifique de l'AFRETH**

- ⇒ **Christian-François ROQUES conclut la Table Ronde en réaffirmant qu'il existe une réalité de la recherche en Europe et que l'essentiel de la recherche hydrominérale se passe en Europe. Reste à savoir si l'on va privilégier la mise en place d'une structure de recherche européenne ou bien le travail dans le cadre de programmes européens, forcément limités dans le temps ?**

## ➤ TABLE RONDE N°4

### L'intérêt d'une dimension européenne pour la valorisation du patrimoine thermal

Président : Rolland CASTELLS, Président de l'ANMCT

Intervenants :

- Alberto d'ALESSANDRO (Ministère de la Culture, Italie)  
« Le Réseau Thermae Europae : principales actions menées avec les partenaires européens, dont la France, et perspectives d'avenir : création d'un itinéraire thermal européen »
- Pierre JAL, Directeur de la Communication, Association La Route des Villes d'Eaux du Massif Central : « Témoignage d'un partenaire du Réseau Thermae Europae »
- Jean-François BERAUD, Secrétaire Général de l'Association Nationale des Maires de Communes Thermales » : « 2<sup>ème</sup> Colloque Européen sur le Patrimoine thermal, Vichy, Novembre 2010, Maître d'Ouvrage : ANMCT »

#### **Rolland CASTELLS, Président de l'ANMCT**

Après avoir excusé Madame DURRIEU pour son absence, Rolland CASTELLS remercie Monsieur Alberto d'ALESSANDRO de venir de Rome et rappelle qu'ils se sont déjà rencontrés au colloque d'Aix-les-Bains en 2006.

Il rappelle ensuite que la plupart des Villes d'Eaux ont un patrimoine assez marquant : certaines villes comme Bagnères-de-Bigorre ont d'ailleurs une activité qui remonte à l'Antiquité, comme l'indique la mention VICUUS AQUENSIS (ville des sources en latin) que la ville arbore sur son blason. Pour appuyer son propos relatif au patrimoine commun des Villes d'Eaux, il explique aux participants que la commune de Bagnères-de-Bigorre s'est déplacée jusqu'à Budapest au moment de la création du centre thermoludique Aquensis afin d'y puiser l'inspiration.

#### **Alberto d'ALESSANDRO, Ministère de la Culture, Italie**

Alberto d'ALESSANDRO remercie Rolland CASTELLS, Jean-François BERAUD et Bénédicte JAMOT, dont l'aide est très précieuse pour le réseau Thermae Europae.

Il rappelle qu'il travaille au Ministère de la Culture Italien à Rome, sur les dossiers traitant des affaires européennes, et qu'il a lancé le projet Thermae Europae il y a trois ans, avant son entrée au Ministère.

Les objectifs de Thermae Europae sont :

- La valorisation et la préservation du Patrimoine thermal en Europe
- La promotion des Villes thermales en tant que centres culturels au niveau international
- La mise en réseau des expériences et des savoirs des villes thermales

Les fonds mis à disposition par l'Europe pour ce projet, dans le cadre du Programme Culture 2000, sont de 618 000 € (59, 54% du budget global).

Il s'intègre dans le Programme Culture 2007-2013, dont les objectifs sont :

- La promotion de la mobilité des artistes à l'échelle européenne
- La favorisation de la circulation transnationale des produits artistiques et culturels
- La favorisation du dialogue interculturel

Le projet Thermae Europae est structuré entre 5 partenaires principaux et 11 partenaires associés dont l'ANMCT, Thermauvergne et la Route des Villes d'Eaux du Massif Central pour la France. Le leader du projet est la ville de Karlovy Vary en République Tchèque. Il est à noter que l'Union Européenne sera sous la présidence de la République Tchèque pour le début du prochain projet.

Les actions principales du projet Thermae Europae sont :

- Travail en partenariat et étude du patrimoine thermal européen
- Valorisation du Patrimoine thermal et réalisation d'activités culturelles pour faire vivre ce patrimoine
- Communication autour des projets

Ces actions se traduisent par la mise en place de réunions, d'échanges d'expériences, d'expositions itinérantes, d'événements artistiques et de publications. La 8<sup>ème</sup> et dernière réunion plénière de Thermae Europae, relative au patrimoine thermal, se tiendra à Acqui Terme, en Italie. Une conférence internationale à Karlovy Vary et une exposition à Bruxelles marqueront la fin du projet, en septembre 2009.

Les principales réalisations de Thermae Europae sont :

• **Publication de l'ouvrage « Thermae Europae » : Discovering Art Architecture and Heritage in European Spa Towns**

Cet ouvrage est une étude qui voyage entre les plus importantes villes thermales européennes, de l'époque des Romains jusqu'à l'Europe thermale d'aujourd'hui. Il y a 5 000 villes thermales en Europe donc Thermae Europae a réalisé une sélection, préférentiellement parmi les villes des pays partenaires du projet. A travers ce livre, Thermae Europae tente de faire émerger un réseau européen de villes thermales et de raisonner pour la première fois à l'échelle d'un patrimoine européen thermal unique.

Cet ouvrage traite des aspects communs aux Villes d'Eaux. Il montre notamment comment, pendant toute une époque, les villes thermales européennes ont représenté la réalité culturelle de l'Europe (lieux de rencontre des milieux artistiques et politiques).

L'idée de départ de ce livre était tout à la fois de présenter l'histoire des villes thermales au niveau européen en mettant en avant les échanges et les influences culturelles qui ont conduit à la création de chacune d'entre elles et de promouvoir le patrimoine thermal européen en tant que tel.

L'idée de Thermae Europae est de se souvenir de ce patrimoine et d'essayer de construire un « Itinéraire Culturel Thermal Européen » ce propos, François TONDRE, responsable des itinéraires culturels au Conseil de l'Europe, a été invitée à plusieurs reprises aux séminaires du projet. Elle partage l'idée de la construction d'un parcours des villes culturelles thermales en Europe.

• **Publication du Livre Blanc**

Cet ouvrage plus technique est une étude sur l'harmonisation des législations relatives à la conservation et la valorisation du patrimoine thermal, à l'échelle européenne.

Il s'attarde sur la manière dont les Ministères de chaque pays européen essaient de trouver des solutions législatives pour la sauvegarde du patrimoine et sur le montant des enveloppes allouées pour la sauvegarde de celui-ci et finalement préconise un certain nombre de recommandations.

- **Création de l'Association Européenne des Villes Thermales (EHTTA : European Historical Thermal Town Association), sous statut AISBL (Association Internationale sans But Lucratif).**

Il s'agit de l'évolution naturelle du projet Thermae Europae. Ce projet de trois ans va bientôt se terminer et la Commission Européenne financera la création de cette association car l'UE considère qu'il est important que les partenaires se connaissent et s'organisent pour mettre sur pied des organisations permanentes. La Commission Européenne est ouverte à la structuration de réseaux européens, plus fondamentalement sur la culture car la culture débouche ensuite sur une multitude d'autres domaines : économie, tourisme...

L'idée est de présenter à la Commission Européenne un deuxième projet qui permettra de financer les activités de l'association. Cette association comprendra un plus grand nombre de villes européennes et constituera une structure plus solide et plus pérenne que l'actuel projet « Thermae Europae ».

Une réunion technique se tiendra à Bratislava au mois de janvier au sujet de cette association, qui deviendra opérationnelle en 2009.

**Alberto d'Alessandro invite les villes françaises à participer activement à ce nouveau réseau.** Il explique qu'il y aura des membres fondateurs et espère que quelques villes de l'ANMCT voudront bien participer à cette association qui ambitionne de devenir une organisation européenne permanente.

- ⇒ Cette proposition s'adresse à des villes de tradition et de patrimoine thermal reconnus qui ont envie de valoriser leur histoire et de sauvegarder/valoriser leur patrimoine thermal de manière créative et innovante.

Les buts de l'Association Européenne des Villes thermales seront :

- Renforcer la coopération des villes thermales et des centres thermaux au niveau européen et échanger des expériences et des bonnes pratiques entre les administrations et/ou les opérateurs culturels et socio-économiques des villes thermales.
- Promouvoir le réseau au niveau européen en étroite collaboration et avec le soutien de l'Union Européenne.
- Réaliser des projets européens et mettre en place œuvre un Itinéraire Thermal Européen
- Développer une nouvelle stratégie pour le développement des villes thermales dans les domaines de la formation, de la recherche, du tourisme, et dans les activités socio-économiques.
- Définir et harmoniser des formations et des structures de formation professionnelle communes pour l'industrie thermique.
- Etablir des normes dans le secteur thermal pour améliorer la productivité et la compétitivité et la qualité des soins et des services thermaux.
- Constituer une force de lobbying pour promouvoir les spécificités du secteur thermal.

**Pierre JAL, Directeur de la Communication de l'Association La Route des Villes d'Eaux du Massif Central**

En préambule, Pierre JAL indique qu' « *affirmer que les Villes d'Eaux, de par leur héritage culturel commun, sont un des atouts de l'UE, est quelque chose de très important.* »

Il rappelle que le thermalisme a façonné un art de vivre que l'on retrouve dans presque tous les pays d'Europe et que les Villes d'Eaux ont un héritage commun car elles ont été créées sur le même modèle pour une clientèle à la base européenne.

Les Villes d'Eaux font partie des atouts de l'Union Européenne et l'Europe des stations thermales existait avant l'Union Européenne. Cette notion est importante au regard de la politique européenne et du Parlements Européen ; il faut donc faire en sorte que le patrimoine et l'héritage culturel soient les outils d'un développement économique pour l'ensemble des Villes d'Eaux Européennes.

Marquées par la profonde mutation des activités thermales et touristiques depuis la fin des années 50, de nombreuses stations thermales ont été confrontées à la désaffection et à la dégradation d'un patrimoine urbain et paysager prestigieux. Toutes cherchent aujourd'hui à relancer leur activité par une modernisation du concept de ville thermale et de ses équipements par la diversification de leur offre thermale et touristique ou par le développement de nouvelles fonctions territoriales.

En conclusion, il faut créer de façon pérenne un réseau européen des Villes d'Eaux pour renforcer l'attractivité touristique de l'Europe, qui est la première destination pour le reste du monde.

Du fait de leur héritage commun lié à l'exploitation de l'eau thermale, les Villes d'Eaux d'Europe se développent aujourd'hui sur un nouveau marché touristique : le bien-être. Cette notion doit être comprise de façon globale et non seulement sur les soins de remise en forme. L'art de vivre spécifique aux Villes d'Eaux comprend l'ambiance, l'accueil, l'animation, le décor, l'esthétique...

Les villes d'eaux d'Europe doivent continuer à affirmer leurs spécificités pour devenir les premières destinations touristiques en matière d'art de vivre.

⇒ Il faut continuer à innover pour s'affirmer comme une destination bien-être auprès d'une clientèle internationale.

Un réseau pérenne de Villes d'eaux européennes permettrait :

- d'échanger pour innover
- de mettre sur pied une stratégie de communication commune pour faire connaître les atouts des Villes d'Eaux
- d'appuyer chaque Ville d'Eaux pour les rendre plus attractives avec attentes de la clientèle

**Jean-François BERAUD, Secrétaire Général de l'ANMCT**

⇒ **En conclusion de la table ronde, Jean-François BERAUD annonce la tenue du « 2<sup>e</sup> colloque européen sur le Patrimoine Thermal » en novembre 2010 à Vichy. Le Maître d'Ouvrage en sera l'Association des Maires de Communes Thermales et l'ANMCT travaillera avec Thermae Europae.**

FIN DE LA CONFERENCE-DEBAT